AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1759
FR0000051377-FS0742

20 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 novembre 2015, la société anonyme Dorval Finance[1] (1 rue de Gramont, 75002 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société PLASTIVALOIRE et détenir, à cette date, 144 165 actions PLASTIVALOIRE représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et 3,31% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PLASTIVALOIRE sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 20 novembre 2015, 199 493 actions PLASTIVALOIRE représentant autant de droits de vote, soit 7,21% du capital et 4,58% des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par Natixis. La société déclarante indique agir indépendamment de la personne qui la contrôle dans les conditions visées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 765 700 actions représentant 4 358 303 droits de vote.